

# Association OUTsiders

Assemblée générale

Mardi 30 janvier 2024 - 19h30

Le quorum n'est pas atteint à 19h30 puisque sont présents ou représentés 163 adhérents, sur les 529 que compte l'association. Aussi, les adhérents sont convoqués 30 min après l'heure de la convocation initiale, conformément aux statuts de l'association. L'assemblée générale démarre à 20h05.

Le président Hector RAFFAUD ouvre l'assemblée générale ordinaire d'OUTsiders, et en rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation du bilan moral 2022-2023
2. Approbation des comptes 2022-2023
3. Proposition de budget prévisionnel 2023-2024
4. Vote des tarifs de la cotisation 2023-2024 et 2024-2025
5. Election des nouveaux administrateurs

## 1. Présentation du bilan moral 2022-2023

Hector RAFFAUD présente son bilan moral de l'exercice 2022-2023. Il se félicite du succès de l'association dont le nombre d'adhérents ne cesse de croître, du fait de la pertinence du projet associatif qui est toujours en adéquation avec les besoins et envies des adhérents et de la qualité de l'offre d'activités proposée. Il propose pour l'avenir de consolider et poursuivre le développement de l'offre d'activités (3e créneau de yoga, créneau d'escalade, etc.) tout en menant une réflexion sur les modalités de fonctionnement de l'association pour éviter qu'elle soit victime de son succès (enjeu des listes d'attentes lors des inscriptions hebdomadaires). Il rappelle également l'importance de réaffirmer les valeurs d'inclusion et de respect de l'association et invite les adhérents à s'associer au travail en cours sur l'élaboration d'une charte de l'inclusion. Pour finir, il remercie l'ensemble des bénévoles, ambassadeurs, administrateurs et membres du bureau qui s'investissent dans le fonctionnement de l'association, ainsi que les entraîneurs et intervenants.

***Hector RAFFAUD propose à l'assemblée générale d'approuver le bilan moral de l'exercice 2022-2023. Le bilan moral est adopté à l'unanimité.***

## 2. Approbation des comptes 2022-2023

Adrien Léongue, trésorier, présente les comptes de l'exercice 2022-2023, clos au 31 août 2023.

OUTsiders clôt son exercice avec un déficit courant négatif de 8 019 €. A ce déficit courant s'ajoute des dépenses exceptionnelles pour le développement du site internet. le déficit de l'exercice s'élève ainsi à - 11 845 € est affecté aux réserves de l'association. Celles-ci s'élevaient à 63 876€ au 31 août 2022 et donc à 52 030 € au 31 août 2023.

Ce déficit courant s'explique par une hausse des dépenses de l'association :

- Augmentation du nombre de créneaux d'activité (23 désormais) ;
- remplacement quasi systématique des intervenants absents ;
- Hausse du nombre de participants aux stages et compétitions.

COMPTES 2022-2023 - OUTSIDERS						
Libellé		Nombre	Détail	Dépenses	Recettes	TOTAL
<b>A. COTISATIONS</b>		<b>457</b>		<b>960 €</b>	<b>97 544 €</b>	<b>96 584 €</b>
A.1. Plein tarif	Annuel		240 €		80 794 €	80 794 €
	Demi-saison		160 €		520 €	520 €
	Annuel		130 €		15 860 €	15 860 €
	Demi-saison		90 €		360 €	360 €
A.2. Remboursement cotisation		4	240 €	960 €	10 €	-950 €
<b>B. AUTRES RECETTES</b>				<b>0 €</b>	<b>963 €</b>	<b>963 €</b>
B.1. Produits financiers	Produits financiers du Livret				963 €	963 €
B.2. Subvention						
<b>C. FONCTIONNEMENT GENERAL</b>				<b>5 687 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-5 687 €</b>
C.1. Frais bancaire	Crédit Mutuel ( tenu de compte)	12	21,52 €	258,18 €		
C.2. Assurances	Macif	12	61,88 €	742,55 €		
C.3. Internet	InfoManiak (Hébergement site web)	2	83 €	165,60 €		
	PlanetWork (Domaine)	1	68,34 €	68,34 €		
C.4. Avocats	DBF & Associés	1	1 140,00 €	1 140,00 €		
C.5. Location Salle de stockage	Une pièce en plus	12	192,35 €	2 308,14 €		
	Location Salle réunion	1	665 €	665,00 €		
C.6. Divers	Fournitures, pots, etc	1	339 €	339 €		
<b>D. CHARGES DE PERSONNEL</b>				<b>66 085 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-66 085 €</b>
D.1. Salaires nets				21 302 €		
D.2. Charges sociales				17 692 €		
D.3. Intervenants externes				27 091 €		
<b>E. VIE DES CRENEAUX</b>				<b>14 687 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-14 687 €</b>
E.1. Budget créneaux	Matériel + convivialité			6 168 €		
E.2. Location Salles	Ville de Paris (saison 2021/2022)			7 700 €		
	Carreau du Temple			819 €		
<b>F. STAGES ET COMPETITIONS</b>				<b>32 668 €</b>	<b>21 203 €</b>	<b>-11 466 €</b>
F.1. Cotisation	Fédé sportive LGBTQI+ (Outsiders)	1	792 €	792 €		-792 €
F.2. Affiliation annuelle FSGT	Handball	1	139 €	139 €		-139 €
	Affiliation annuelle + arbitrage FFH (21/22 + 22/23)	1	1 642 €	1 642 €		-1 642 €
	Affiliation annuelle FFN	1	515 €	515 €		-515 €
F.3. Licence FSGT ou FFHB (21/22 + 22/23)	Handball	1	2 765 €	2 765 €	1 242 €	-1 523 €
	Licences FFN	1	2 695 €	2 695 €	1 375 €	-1 320 €
	Licences FFESSM	1	387,00 €	387 €		-387 €
F.4. Stages	Outsiders	1	13 746 €	13 746 €	11 047 €	-2 699 €
F.5. Compétitions	Outsiders	1	3 150 €	3 150 €		-3 150 €
F.6. Tournoi international de Paris [ TIP ]	Hand-Waterpolo+Danse+Show	1	6 838 €	6 838 €	7 538 €	700 €
<b>G. CONVIVIALITE ET VISIBILITE</b>				<b>19 739 €</b>	<b>12 098 €</b>	<b>-7 642 €</b>
G.1. Soirées	Anniversaire	1	9 017 €	9 017 €	3 340 €	-5 677 €
G.2. Production extérieur	Cheerleading, Waterpolo, etc				2 887 €	2 887 €
	Spectacle Theatre	1	2 111 €	2 111 €	1 850 €	-261 €
	Ventes tenues sport	1	798 €	4 363 €	4 021 €	-342 €
G.3. Marche des Fiertés		1	4 248 €	4 248 €		-4 248 €
<b>SOLDE</b>				<b>139 826 €</b>	<b>131 807 €</b>	<b>-8 019 €</b>
<b>G. DEPENSE EXCEPTIONELLE</b>	Site internet			<b>3 827 €</b>		<b>-3 827 €</b>
<b>SOLDE FINAL</b>						<b>-11 846 €</b>

La présentation des comptes 2022-2023 soulève des questions dans l'assemblée :

## 1- Combien l'association emploie-t-elle de salariés et à combien de prestataires a-t-elle recours ?

A ce jour, l'association emploie 15 salariés et a recours régulièrement à 6 prestataires. A ceux-ci, s'ajoutent des prestataires ponctuels ou salariés recrutés temporairement.

## 2 - A quoi correspondent les frais avocats?

L'association a eu recours à un avocat en droit social pour se faire accompagner dans plusieurs procédures de licenciement ou de rupture conventionnelle.

### **3- A quel moment la baisse des fonds propres va représenter un problème structurel pour l'association ?**

La diminution des fonds disponibles sur le compte en banque n'est pas problématique à court terme, mais cette dynamique n'est pas saine à moyen terme. En effet, pour assurer une pérennité du modèle économique, il convient de voter et mettre en oeuvre un budget à l'équilibre. Pour ce faire, il y a deux options : baisser les dépenses ou augmenter les recettes.

### **5- Existe-t-il d'autres sources de recettes que l'augmentation des cotisations ?**

Il existe 3 autres types de recette possible : les dons et le mécénat (ou sponsoring), les subventions publiques et la vente des prestations.

Certains créneaux assurent des prestations (notamment le Cheerleading), mais la rémunération n'est pas systématique et régulière et cela n'est pas au cœur des missions de l'association et doit rester accessoire dans le budget d'une association à but non lucratif.

Le CA a fait le choix de ne pas solliciter de subventions publiques de la Ville de Paris ou de la DILCRAH. L'obtention de créneaux dans les équipements publics s'apparente d'ores et déjà à une subvention en nature extrêmement conséquente de la part de la Ville de Paris.

En ce qui concerne les dons, ceux-ci ne sont à date pas défiscalisables, l'association n'étant pas reconnue d'intérêt général. La faisabilité de déposer une demande de déclaration d'intérêt général va être étudiée. Cette déclaration d'intérêt général permettra aux adhérents et mécènes de défiscaliser les dons faits à l'association (réduction d'impôts à hauteur de 66% du don effectué).

Enfin, si le sponsoring est régulièrement évoqué en assemblée générale, le CA n'a jamais reçu de proposition de sponsor. Les propositions de sponsor à l'échelle des créneaux pourraient tout à fait être étudiées au cas par cas par le CA.

### **6- D'autres associations sportives mettent en avant leur projet social d'inclusion pour bénéficiaire de subventions et de créneaux de la part des mairies d'arrondissement. Pourquoi pas nous ? Alors que notre demi-tarif est une vraie politique sociale qui pourrait faire l'objet de subventions.**

L'association met son objet social en avant pour bénéficier de créneaux. C'est grâce au développement des liens avec les partenaires publics que l'on peut en obtenir de nouveaux dans les divers équipements. Être présent aux forums des associations des arrondissements partenaires et aux divers événements de la Ville de Paris participe de cette démarche. Pourtant, force est de constater qu'on manque souvent de bras pour participer à ces événements.

### **7 - Les comptes présentent une dépense significative pour le site internet, alors que nous avons été remboursés suite à la défection du prestataire. Pourquoi cette dépense reste-t-elle inscrite comme une dépense ?**

La dépense et le remboursement figurent sur deux exercices comptables différents.

### **8 - Pourquoi l'association n'est pas adhérente du centre LGBT ?**

L'association l'a été par le passé, mais elle est désormais adhérente de la Fédération Sportive LGBT+, depuis plusieurs années, qui est chargée de défendre les intérêts spécifiques des associations sportives LGBT+ auprès des partenaires publics (Ministère des Sports et DILCRAH) et des instances communautaires (Centre LGBT, Inter-LGBT, etc.).

***Hector RAFFAUD propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2022-2023. Les comptes sont approuvés à la majorité.***

### **3. Proposition de budget prévisionnel 2023-2024**

Adrien Léongue présente le budget prévisionnel de l'exercice 2023-2024. Ce budget s'appuie sur une hypothèse, largement vérifiée, de hausse de l'activité. Le nombre d'adhérents est évalué à 529, ce qui est nettement supérieur à la situation d'avant-crise sanitaire. Les dépenses pour la vie des créneaux, la convivialité (soirée des 25 ans, autres événements, Marche des Fiertés, etc.) ou les stages ou compétitions sont dynamiques.

Les charges de personnel sont également en hausse car le Conseil d'administration a décidé une augmentation de 8% des salaires des intervenants dans un contexte de forte inflation et dans l'optique de les fidéliser.

Ce budget se caractérise également par deux dépenses exceptionnelles :

- 6 534 € pour le site internet (provisionnés pour travailler avec un nouveau prestataire) ;
- 10 000€ liés à un contentieux prud'hommal suite à une procédure de licenciement.

BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024 - OUTSIDERS						
Libellé	Nombre	Détail	Dépenses	Recettes	TOTAL	
<b>BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024 - OUTSIDERS</b>						
<b>A. COTISATIONS</b>						
A.1.	526		960 €	113 184 €	112 224 €	
Plein tarif		Annuel	240 €	96 862 €	96 862 €	
Tarif réduit		Demi-saison	160 €	0 €	0 €	
A.2. Remboursement cotisation	4	Annuel	130 €	16 322 €	16 322 €	
B. AUTRES RECETTES		Demi-saison	90 €	0 €	0 €	
B.1. Produits financiers			240 €	960 €	0 €	-960 €
B.2. Subvention				0 €	800 €	800 €
<b>C. FONCTIONNEMENT GENERAL</b>						
C.1. Frais bancaire	12	Crédit Mutuel (tenu de compte)	21,52 €	258,18 €		-5 058 €
C.2. Assurances	12	Macif	61,88 €	742,55 €		
C.3. Internet	2	InfoManiak (Hébergement site web)	83 €	165,60 €		
C.4. Avocats	1	PlanetWork (Domaine)	68,34 €	68,34 €		
C.5. Location Salle de stockage	12	DBF & Associés	500,00 €	500,00 €		
Location Salle réunion	1	Une pièce en plus	192,35 €	2 308,14 €		
Divers	1	AGECA	665 €	665,00 €		
Divers	1	Fournitures, pots, etc	350 €	350 €		
<b>D. CHARGES DE PERSONNEL</b>						
D.1. Salaires nets				71 702 €	0 €	-71 702 €
D.2. Charges sociales				23 113 €		
D.3. Intervenants externes				19 196 €		
<b>E. VIE DES CRENEAUX</b>						
E.1. Budget créneaux		Matériel + convivialité		29 394 €		
E.2. Location Salles		Ville de Paris (saison 2021/2022)		14 141 €	0 €	-14 141 €
		Carreau du Temple		6 168 €		
<b>F. STAGES ET COMPETITIONS</b>						
F.1. Cotisation	1	Fédération sportive LGBTQ+ (Outsiders)	850 €	850 €		-14 023 €
F.2. Affiliation annuelle FSGT	1	Handball	139 €	139 €		
Affiliation annuelle + arbitrage FFH (21/22 + 22/23)	1	Handball	962 €	962 €		
Affiliation annuelle FFN	1	Nataïon et Waterpolo	515 €	515 €		
F.3. Licence FSGT ou FFHB (21/22 + 22/23)		Handball		1 520 €		
Licences FFN		Waterpolo + Natation		200 €		
Licences FFESSM		Apnée		387 €		
F.4. Stages	120	Outsiders	50 €	6 000 €		
F.5. Compétitions	65	Outsiders	50 €	3 250 €		
F.6. Tournoi international de Paris [ TIP ]	1	Hand+Waterpolo+Danse+Show	200 €	200 €		
<b>G. CONVIVIALITE ET VISIBILITE</b>						
G.1. Soirées	1	Accueil	500 €	500 €		-8 100 €
Production extérieure	1	Fin année	3 000 €	3 000 €		
Forum + Printemps des assos	1	Cheerleading, Waterpolo, etc		500 €		
Marche des Fiertés	1	Spectacle Theatre				
G.3. Marche des Fiertés	1		100 €	100 €		
G.3. Marche des Fiertés	1		5 000 €	5 000 €		
<b>SOLDE</b>						
			114 484 €	114 484 €	0 €	
<b>G. DEPENSE EXCEPTIONNELLE</b>						
			6 534 €		-6 534 €	
			10 000 €		-10 000 €	
<b>SOLDE FINAL</b>						
					-16 534 €	

**Hector RAFFAUD propose à l'assemblée générale d'approuver le budget 2023-2024.**

**Le budget 2023-2024 est adopté à la majorité.**

## 4. Vote des tarifs de la cotisation 2023-2024 et 2024-2025

- Vote des tarifs de la cotisation 2023-2024

Proposition est faite de maintenir le tarif plein à 240 € et le tarif réduit à 130 €.

- Vote des tarifs de la cotisation 2024-2025 :

Proposition est faite de porter le tarif plein à 260 € et le tarif réduit à 140 €.

**Les tarifs pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025 sont adoptés à la majorité.**

Ce vote soulève deux questions :

**1 - Pourquoi ne pas permettre le règlement de la cotisation en 3 mensualités?**

Le règlement de la cotisation en 3 mensualités génère un grand nombre de difficultés de gestion. Par exemple, certains adhérents sont amenés à faire opposition sur leur CB ce qui empêche les prélèvements suivants, d'autres adhérents ne s'acquittent pas de l'ensemble des mensualités. Compte tenu de ces diverses difficultés opérationnelles, le paiement de la cotisation en 3 fois reste possible mais est réservé aux adhérents qui en font expressément la demande.

**2 - Pourquoi les retraités ne bénéficient pas du tarif réduit ?**

Être retraité ne signifie pas qu'on a des revenus faibles. Le tarif réduit est accessible aux retraités bénéficiaires du minimum vieillesse.

## 5. Election des nouveaux administrateurs

Au 30 janvier 2024, 3 sièges d'administrateurs sont vacants, 2 administrateurs ayant remis leur démission en cours de mandat, et 1 administrateur voyant son mandat arriver à échéance.

Chaque adhérent dispose d'un bulletin de vote précisant les noms des candidats, et a la possibilité de voter pour 3 candidats, correspondant aux 3 sièges disponibles.

Le bureau a reçu dans les délais impartis 4 candidatures et le vote de l'assemblée générale a départagé les 4 candidats pour désigner les 3 élus administrateurs qui rejoignent le CA.

**163 suffrages exprimés, dont 2 nuls, répartis comme suit :**

Stéphane BARRON	Administrateur sortant	143 votes, élu
Mohamed IHARKANE	Nouveau candidat	63 votes, non élu
Gildas LE DROGOFF	Nouveau candidat	138 votes, élu
Marie-Ân PARUSSIE	Nouvelle candidate	138 votes, élue

A compter du 30 janvier 2024, le conseil d'administration est ainsi composé des 12 membres suivants :

Henri-Louis Alandou D'Arboussier	Administrateur
Stéphane Barron	Administrateur

François Curti	Administrateur
Jérémy Da Rocha	Administrateur
Betty Gautier	Administratrice
Ulysse Lassaube	Administrateur
Gildas Le Drogoff	Administrateur
Adrien Léongue	Administrateur
Stéphane Levesque	Administrateur
Marie-Ân Parussie	Administratrice
Hector Raffaud	Administrateur
Timothé Richard	Administrateur

Hector RAFFAUD lève la séance de l'Assemblée générale.